



Nous approchons à grand pas des fêtes de fin d'année si chères à tous. 2017 nous aura personnellement donné des peines, fait rencontrer des difficultés mais nous aura aussi procuré des joies, des réussites.

Dans tous ces moments de vie que nous rencontrons, il est important de pouvoir se reposer sur la communauté et sur ce qui fait le socle de notre société, ce à quoi nous tenons absolument : nos valeurs et nos règles de vie commune.

Le respect, la tolérance, la solidarité, la générosité et la bienveillance doivent plus que jamais guider notre quotidien car elles donnent un sens à la vie en permettant de s'ouvrir aux autres.

Respecter ces règles communes, c'est se donner l'opportunité de vivre en harmonie et de combattre jour après jour toute forme d'irrespect et de malveillance.

Réaffirmons notre espoir en l'avenir et notre confiance en notre capacité à tous à construire une société plus harmonieuse. L'harmonie d'une famille, d'un quartier, d'une commune, d'une région, d'un pays, dépend en premier lieu de notre façon de créer des liens les uns avec les autres.

Créons ces liens entre nous car c'est là que se trouve le véritable sens de la vie, dans la communication, le partage et la bienveillance des uns envers les autres et dans des projets qui reconnaissent une place à l'autre et qui lui permettent de donner le meilleur de lui-même.

C'est aussi dans l'histoire que nous enracinons nos valeurs donc pour bien bâtir l'avenir, enrichissons-nous des liens intergénérationnels et cultivons-les.

Créons des liens entre nous tous, monferranais, garbicois et .... habitants de tous hameaux car là est notre richesse, dans notre relation à l'autre et construisons ensemble notre société, plus humaine et plus juste.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de Noël et une nouvelle année remplie de bonheur avec une invitation à tous à lancer 2018 le dimanche 7 janvier à 12h à la salle des fêtes.

Le conseil municipal et son équipe



Deux figures importantes de notre commune, Monsieur SAINT-SUPERY Raymond José et Monsieur DOUGNAC-PARAYRE André nous ont quitté en cette année 2017.

- Le 21 mars 1971, Monsieur DOUGNAC fut élu conseiller municipal puis, il fut élu Maire le 24 septembre 1974 suite à la démission du Maire en place Monsieur Matet. Sous les différents mandats successifs de Monsieur DOUGNAC, le Syndicat des Eaux de la région de Monferran-Savès et Cologne crée en 1961 s'est transformé en Syndicat des Eaux et Assainissement en 1974, la 1<sup>ère</sup> pierre de la salle des fêtes communale a été posé en 1975, le terrain de foot a bénéficié d'un éclairage public en 1981, le lotissement Saint-Roch s'est agrandi en 1989, en 1991 début du combat pour le maintien du bureau de poste de Monferran-Savès, les vestiaires du terrain de football ont été agrandis en 1993, la Communauté de Communes a vu le jour en 1996, la commune a adhéré au Syndicat des Eaux de la Barousse et du Comminges et celui-ci est devenu le Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save en 2000. ET TANT D'AUTRES ACTIONS FAITES EN TOUTE DISCRETION PAR RESPECT DE TOUT UN CHACUN. 40 ANS DE MANDAT D'ELUS DONT 37 ANS EN TANT QUE MAIRE. Nous ne pouvons rester indifférent à sa disparition, pour ceux qui l'ont connu, c'est une grande perte car c'était un homme bon, loyal, respectueux, discret mais impliqué dans ses engagements. A ses côtés, rien n'était compliqué car tout trouvait toujours une solution même « provisoire » quelques fois ! Il est difficile de se dire que l'on ne le verra plus au détour d'un chemin lors de ses ballades dans Monferran-Savès. Il nous a quitté le 20 novembre dernier... C'était un grand homme de par son humanité. Une grande tristesse a touché le village ce jour-là...

- Le 20 Mars 1977, Monsieur SAINT-SUPERY fut élu 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, Monsieur DOUGNAC. Il fut 1<sup>er</sup> adjoint jusqu'en 1989.

Durant ses mandats il œuvrât énormément pour le Bureau d'Aide Sociale (ancien Centre Communal d'Action Sociale) et notamment pour le Foyer de Vie des Thuyas auprès de Monsieur DOUGNAC.

De 1989 à 2001, Monsieur SAINT-SUPERY, parti vers d'autres horizons. Il se consacra à sa famille, à son travail, à ses loisirs et à ses amis.

En 2001, il revient en tant que Conseiller Municipal puis en 2008 il devient 1<sup>er</sup> adjoint auprès de Monsieur BAYLAC, Maire.

En janvier 2011, suite à la démission de Monsieur Baylac, pour des raisons de santé, Monsieur SAINT-SUPERY est élu Maire par l'assemblée municipale en fonction.

Il restera Maire de notre commune jusqu'en 2014, date de nos dernières élections. Il nous a quitté le 30 mai 2017 et ce fut une grande émotion et une grande tristesse.

Il était un homme discret, humain, rigoureux et tellement engagé dans la vie pour tout ce qui peut nous rendre plus humain. Il l'expliquait par cette phrase dont il était l'auteur :

*« Cultiver la solidarité, cultiver la tolérance mais aussi la responsabilité, c'est servir un peu l'Humanité ».*

Merci à vous deux pour toutes ces années que vous avez données pour votre, notre commune. Nous ne vous oublierons pas...

Les employés et le Conseil Municipal

## CONSEIL MUNICIPAL

Projets, travaux,  
Réalizations,  
En résumé...

Réalisations 2017  
*Réhabilitation de la  
salle des fêtes  
L'adressage  
Travaux de voirie*

Projets 2017 - 2018  
*City stade  
Agrandissement du  
cimetière*

Téléchargez  
les comptes-rendus  
du conseil municipal  
sur  
[www.monferran-saves.fr](http://www.monferran-saves.fr)

## Réhabilitation de la salle des fêtes

La salle des fêtes rénovée vous accueille depuis le 1er décembre 2016.

### Tarifs utilisation de la salle des fêtes à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2016

Délibérations 2016-066 du 23 nov. 2016, 2017-007 du 2 mars 2017,  
2017-054 du 11 oct. 2017 et 2017-063 du 29 nov. 2017



OCCUPANT	Salle des fêtes principale (Grande salle)				
	Location	Caution	Convention	État des Lieux	Forfait ménage
Habitant de la commune	70 €	1 000 €	OUI	OUI	100 €
Particuliers hors commune	1 000 €	1 000 €	OUI	OUI	100 €
Associations communales (location ponctuelle ou régulière)	GRATUIT	NÉANT	OUI	OUI	100 €
OCCUPANT	Salle du soleil levant (Petite salle RDC bas)				
	Location	Caution	Convention	État des Lieux	Forfait ménage
Habitant de la commune	30 €	250 €	OUI	OUI	100 €
Particuliers hors commune	250 €	250 €	OUI	OUI	100 €
Associations communales (location ponctuelle ou régulière)	GRATUIT	NÉANT	OUI	OUI	100 €

OCCUPANT	Matériel (hors salle des fêtes)			
	Location	Caution	Convention	État des Lieux
Habitant de la commune	GRATUIT	160 €	OUI	OUI
Associations communales (location ponctuelle ou régulière)	GRATUIT	NÉANT	OUI	OUI

#### Pour les associations à but non lucratif autres que les associations communales :

- activité ponctuelle ouverte aux habitants et contribuant à l'animation de la vie locale et sans aucune vente (ex : spectacle gratuit sans buvette) : **gratuit**
- activité ponctuelle ouverte aux habitants avec rétribution financière (ex : loto, soirée avec buvette...) : **200 € grande salle / 30 € salle du soleil levant**
- autre activité ponctuelle (ex : réunion, assemblée générale...) :
  - **100 € grande salle / 15 € salle du soleil levant** (si domicilié sur la CCGT)
  - **200 € grande salle / 30 € salle du soleil levant** (si domicilié hors de la CCGT)
- autre activité ponctuelle (ex : réunion, assemblée générale...) organisée par un autre organisme : **300 € [DELIBERATION DU 11 OCT. 2017]**
- Activité régulière (ex : gym OIS) : **au cas par cas**

De nombreuses manifestations ont déjà eu lieu dedans, c'est un lieu de vie.



## CONSEIL MUNICIPAL

Projets, travaux,  
Réalizations,  
En résumé...

Réalisations 2017  
*Réhabilitation de la  
salle des fêtes  
L'adressage  
Travaux de voirie*

Projets 2017 - 2018  
*City stade  
Agrandissement du  
cimetière*

Vous souhaitez vous  
rendre à la mairie ?

Nous vous accueillons  
les lundi/mardi/jeudi et  
vendredi de 9h à 12h et  
de 14h à 17h  
Et le mercredi de 9h à  
12h

### ***Nouvel adressage***



Nous vous avons remis la plaque correspondant au numéro de votre nouvelle adresse. Nous vous rappelons que le souhait du Conseil Municipal est que toutes les plaques soient installées au 15 décembre 2017 au plus tard.

Nous vous remercions de bien vouloir faire le nécessaire avant cette date et bien évidemment d'installer la plaque qui vous a été remise.

Les numéros qui vous ont été remis indiquant votre nouvelle adresse vont être diffusés aux services de secours, des impôts, du cadastre, de la poste... et ce afin de faciliter le quotidien des services importants et nécessaires.

Si vous êtes nouvel arrivant, prenez cinq minutes de votre temps et venez-vous présenter en Mairie.

### ***Travaux de voirie***

Les travaux de voirie envisagés pour l'année et représentant un budget d'environ 30 000 euros HT portent sur l'impasse du Berdoutet, le chemin des crêtes, la route du lac de St Clamens, y compris derrière la salle des fêtes et le chemin de Nalies.

### ***École et enfance jeunesse***



Pendant les vacances de Toussaint, un nouveau lino a été posé sur le sol de la cantine.

L'accueil de loisirs de Monferran-Savès souhaite mettre en place des actions avec les enfants pour embellir le village. Nous vous sollicitons pour récupérer certains objets (bocaux, bouteilles plastiques, vieux outils, bouchons en liège et plastique, canettes boisson, pots de fleurs en terre, autres...). Merci de les déposer à la mairie ou à l'accueil de loisirs.

## CONSEIL MUNICIPAL

Projets, travaux,  
Réalizations,  
En résumé...

### Réalisations 2017

*Réhabilitation de la  
salle des fêtes  
L'adressage  
Travaux de voirie*

### Projets 2017 - 2018

*City stade  
Agrandissement du  
cimetière*

Vous souhaitez vous  
rendre à la mairie ?

Nous vous accueillons  
les lundi/mardi/jeudi et  
vendredi de 9h à 12h et  
de 14h à 17h  
Et le mercredi de 9h à  
12h

## **City Stade**

Le projet a été validé, les travaux ont débuté courant du mois de novembre. Nous vous tiendrons informé de la suite du projet que nous espérons voir terminé pour le printemps.



## **Agrandissement du cimetière**

Le conseil municipal le 11 octobre dernier a exprimé le souhait d'agrandir le cimetière communal donc un échange de terrains à « 1 pour 3 » a été proposé à Pierre Barrau qui en a accepté le principe.

Le conseil municipal envisage donc un projet d'agrandissement du cimetière qui dans un premier temps consisterait à accueillir une dizaine de concessions, pour un coût total de 20 000 € HT environ (bornage, maîtrise d'œuvre, travaux...). A moyen ou long terme, la mairie aménagerait le reste des parcelles acquises à Monsieur Barrau.

## **Encombrants**

**Si vous avez des encombrants merci de retenir les dates ci-dessous et de ne pas déposer vos déchets près des conteneurs poubelles ménagères.**

### **COLLECTE ENCOMBRANTS**

*Jeudi 18 janvier 2018  
Jeudi 15 mars 2018*



### **COLLECTE DECHETS VERTS**

*Reprise au printemps*

**Inscription en mairie au plus tard 48h avant.**

## POUR INFO

---

### L'ESSOR



L'ESSOR a depuis la rentrée une Nouvelle Directrice, Madame Isabelle DANFLOUS et une nouvelle équipe de cadres.

La collaboration avec la commune se poursuit avec les projets autour du GIP, du City stade et le renouvellement des conventions de prêt du gymnase au club de foot.

L'ESSOR souhaite rester acteur de terrain pour le développement de la commune.

### Villages Fleuris



Cette année, la Cérémonie de Remise des Prix du Concours Départemental des Villes et Villages aura lieu le

LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017 à 15h00  
HÔTEL DU DÉPARTEMENT DU GERS – Auch – Hémicycle

Le Jury Départemental a particulièrement apprécié, dans notre commune, notre motivation et le souhait de préservation du cadre de vie.

#### **Notre commune fait partie du palmarès départemental 2017 pour :**

Bel aménagement extérieur de la salle des fêtes traitement de l'accessibilité avec fil d'Ariane, barbecue extérieur, plantations pleine terre, dissimulation poubelles...

Nous avons reçu de vives félicitations et nous sommes invités à aller chercher notre récompense à cette cérémonie de remise des prix.

Le prix reste confidentiel jusqu'à la cérémonie.

### Un peu de respect, un peu de civisme...



#### Tri Sélectif et Encombrants

Pensez à trier vos déchets, et à les déposer dans les conteneurs adaptés. Les emplacements poubelles sont réservés aux déchets ménagers et non pas aux encombrants. Or, à de maintes reprises nous avons eu la mauvaise surprise de trouver

des encombrants de toutes sortes.

Alors nous vous rappelons que la commune vous permet de procéder à l'enlèvement de vos monstres ménagers gratuitement et devant votre domicile en mettant à votre service l'équipe des agents techniques une fois par mois. Il vous suffit juste de prévenir la mairie et de vous inscrire pour le ramassage en prévision.

Merci de respecter la propreté de notre village.

## Divagation des Animaux



Le maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Il lui appartient, en particulier, « *de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats* » (**art. L. 211-22 du Code rural et de la pêche maritime**). Pour ces animaux, chaque commune doit disposer « *soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation (...) soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune* » (**art. L. 211-24 du Code rural et de la pêche maritime**).



La commune a un contrat de prestation de service avec le Groupe SACPA - Chenil Service. Vous pouvez aller sur leur site <http://groupesacpa-chenilservice.fr/> afin de prendre connaissance de leurs actions.

### **Amende et poursuites pour divagation d'un animal de compagnie :**

Si l'animal errant est exposé à des risques physiques, son maître est quant à lui exposé à des risques financiers et à des poursuites. La divagation d'un animal de compagnie est clairement interdite et peut donc être punie par des contraventions. Il faut savoir que si votre animal est récupéré par les services de la fourrière, vous vous exposez à un certain nombre de frais :

- le maître est tenu de payer les frais de fourrière pour voir son animal lui être restitué (aux alentours de 100 €) ;
- en cas de non-paiement des frais de fourrière, le maître s'expose à une amende forfaitaire ;

Par ailleurs, et comme indiqué dans l'article R622-2 du Code pénal, laisser divaguer son animal de compagnie est puni par une contravention de 2e classe, dont le montant peut aller jusqu'à 75 €.

Il ne faut pas non plus négliger les risques de poursuites judiciaires. Elles peuvent être nettement plus élevées (et aller jusqu'à la prison) en cas de divagation d'un chien dangereux. L'article 223-1 du Code pénal mentionne ainsi jusqu'à 15 000 € d'amende et 1 an d'emprisonnement en cas d'exposition d'autrui à un risque de mort, de blessure ou de mutilation.

**En cas de conflit de voisinage lié à la divagation d'un chien :** le 1er réflexe à avoir est le dialogue. Expliquez poliment au maître pourquoi son chien vous gêne, et demandez-lui de veiller à ce qu'il soit tenu en laisse ou reste dans un terrain clôturé. Si le problème persiste, menacez d'appeler la fourrière. Tout propriétaire d'un animal en état de divagation est en tort au regard de la loi.

## Recensement citoyen



Cette démarche est obligatoire pour tous les jeunes gens, filles et garçons, de nationalité française ayant atteint l'âge de 16 ans. Doivent se présenter en mairie les personnes nées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2001 et le 30 juin 2002.

Mois de naissance	Date limite de recensement en mairie
Nés en juillet, août, septembre 2001	31 décembre 2017
Nés en octobre, novembre, décembre 2001	31 mars 2018
Nés en janvier, février, mars 2002	30 juin 2018
Nés en avril, mai, juin 2002	30 septembre 2018

La présence du jeune et la présentation du livret de famille, de la pièce d'identité et d'un justificatif de domicile sont nécessaires à cette démarche.

## Révision des listes électorales



Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont recevables en mairie jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus, soit jusqu'au **Samedi 30 décembre 2017**

Si vous souhaitez vous inscrire, munissez vous d'un justificatif de domicile et de votre pièce d'identité et rendez-vous en mairie aux heures et jours d'ouverture pour effectuer cette formalité.

Une permanence sera tenue par Madame le Maire le samedi 30 décembre de 9h à 11h.

## Règlementation accès déchetteries



En raison d'une très importante fréquentation de nos déchetteries par des riverains de départements voisins, le SICTOM EST et TRIGONE ont pris la décision de mettre en place un contrôle d'accès sur les déchetteries de Gimont, L'isle-Jourdain, Mauvezin et Thoux

par l'apposition d'un macaron sur le pare-brise des véhicules.

**Toute personne ne possédant pas ce macaron se verra refuser l'entrée de la déchetterie à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.**

Pour se faire merci de vous présenter en mairie (particuliers uniquement) munis d'un justificatif de domicile et de la carte grise de votre véhicule sur lequel sera collé le macaron. Un seul macaron par foyer sera attribué.



L'association des Parents d'Elèves a élu un nouveau bureau : Alexis BORREGO Président, Adina REIMER Trésorière, Nancy MAUREL et Héléna SCHMIDT secrétaire et secrétaire adjointe.



### Musique — Chorale....

#### « Atelier chant »

L'atelier chant organise le Samedi 7 avril 2018 à la Salle des Fêtes Communale un concert au profit du Secours Populaire



Une nouvelle association a vu le jour :

#### « Chant Trad »

Cette association a pour objet de partager l'apprentissage de chants traditionnels et autres chants du monde et de la chanter dans des manifestations à but non lucratif, au profit d'associations humanitaires ou dans des maisons de retraites.

Les répétitions ont lieu un vendredi sur deux à la salle d'activités de l'école. Prochaines dates : 12 janvier 26 janvier 16 février 16 mars 23 mars 6 avril



Le 5 novembre 2017 s'est tenue l'assemblée générale du comité des fêtes à laquelle tous les Monferranais étaient conviés.

Après plusieurs années de bons et loyaux services, Frédéric Soulès, Céline Tournon et Sandrine Barrau ont décidé de quitter le comité des fêtes. Nous les remercions pour leurs investissements et leurs dévouements durant toutes ces années.

Si vous avez envie de vous investir dans les manifestations qu'organise le comité des fêtes, vous pouvez vous adresser au bureau composé de Guillaume SCHMIDT, président, de Jean-Pierre TURIÉS vice-président, de Caroline FALCATI Trésorière, de Céline LECHES Trésorière Adjointe, de Marie-Paule DESPOUX Secrétaire et d'Alain SAINT-SUPERY Secrétaire Adjoint.

Toute l'équipe du comité des fêtes vous attend !!



### Marché de Noël du 26 novembre 2017

Un grand merci aux bénévoles du Comité de Fêtes pour leur implication et l'organisation du marché de Noël qui fut un succès et un agréable moment de partages et de convivialité. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.



## Bibliothèque Communale « Histoires sans fin »

Offrez-vous un moment de lecture et de détente

**Mardi de 17 à 19 heures**

**Mercredi de 16 à 18 heures**

**et Vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.**



## Association Sportive Monferranaise

Le Dimanche 17 décembre, l'ASM a organisé son traditionnel goûter de Noël auquel étaient conviés tous les licenciés.

Des animations de Noël ont été proposées aux enfants suivies d'une remise de cadeaux portés par le Père Noël.

L'après midi c'est conclu avec un goûter particulièrement apprécié de tous et toutes.

Festivités programmées en 2018, l'ASM vous attend !!!!

- Loto le vendredi 9 février 2018 à la salle des fêtes
- Repas et soirée dansante le 24 mars 2018 à la salle des fêtes au profit des joueurs des catégories U11 et U13 pour subventionner la participation à un tournoi de football le week-end de Pentecôte dans le département de l'Hérault
- Loto le vendredi 20 avril 2018 à la salle des fêtes



## Pêche

La commune de Monferran-Savès a cédé son droit de pêche sur le plan d'eau dit "lac de St Clamens" à l'AAPPMA "Les pêcheurs de la Gimone" de GIMONT et à la Fédération de pêche du Gers le 02 juin 2017. Cette société en a la gestion piscicole et la surveillance du respect de la réglementation.

Par conséquent, à compter du 01 janvier 2018, les personnes souhaitant pratiquer la pêche sur ce plan d'eau devront obligatoirement posséder la carte de pêche Fédérale qu'ils pourront se procurer directement sur Internet sur le site "cartedepeche.fr" ou chez nos dépositaires : Au tabac presse Daniel BESQUART à Gimont au 05 62 67 81 65 de 8h00 à 12 h 00 et de 14h30 à 19h00 (fermé le lundi) ou chez Claude RAVERA à Baste au 05 62 67 84 29 (H.R)



## Les Nouveaux Terriens

Nous organisons quasiment chaque mois une table d'hôtes à l'ancien presbytère dans le cadre de l'observatoire artistique dédié à l'imaginaire rural "Les nouveaux terriens". La table accueille une dizaine de personnes de notre réseau de connaissance pour un déjeuner à bâtons rompus. Nous serions ravis que le village soit un peu plus au courant de nos activités et permettre à ceux qui se souviennent du presbytère, de pouvoir à nouveau y pénétrer.

TABLE D'HOTES A MONFERRAN-SAVES

*aux Nourritures terrestres*

SAISON 17 18

PROCHAINES DATES:  
5 et 26 novembre, 14 janvier, 4 février, 18 mars

**ENTRE METS & MOTS**  
Plaisir de manger des plats généreux, de partager la conversation, d'échanger des textes poétiques et militants, de marier le rural à l'urbain. Chaque mois une nouvelle aventure...

**PARTICIPATION**  
Repas complet et  
**1 verre de vin inclus**  
**15 EUROS**

Pour plus d'informations,  
Appelez-nous, écrivez-nous ou inscrivez vous sur le site  
**WWW.NOURRITURESTERRESTRES.EU**  
**resa@nourrituresterrestres.eu / 0638227418**

Réservation nécessaire au plus tard  
le vendredi précédent la table d'hôtes.

Production association Les nouveaux terriens  
www.lesnouveauxterriens.fr



### ***C'est l'hiver !!!***

Bien que le mois de décembre ne soit pas très favorable au jardin, il est malgré tout possible d'effectuer quelques tâches. Il sera par exemple possible de planter quelques arbres et arbustes, récolter un certain nombre de légumes tels que les choux, ou bien apporter une fumure de fond à vos sols, s'ils ne sont pas gelés.

#### **Fleurs**

- Plantez vos nouveaux rosiers
- Désherbez et nettoyez correctement vos platebandes

#### **Légumes**

- Arrachez les annuelles et bisannuelles mortes
- Récoltez les betteraves, carottes, choux, poireaux, salsifis ...

#### **Fruits**

- Plantez vos arbres fruitiers
- Taillez et élaguez si nécessaire

#### **Arbres et arbustes**

- Plantez vos arbres et arbustes d'ornement
- Compostez les dernières feuilles, nettoyez
- Enlever la mousse des arbres avec une brosse et/ou les badigeonner à la chaux



Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir  
et l'envie furieuse d'en réaliser quelques uns.  
Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier.  
Je vous souhaite des passions, je vous souhaite des silences,  
je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants.  
Je vous souhaite de respecter les différences des autres,  
parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir.  
Je vous souhaite de résister à l'enlèvement,  
à l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque.  
Je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure,  
à la vie, à l'amour, car la vie est une magnifique aventure  
et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille.  
Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux,  
car le bonheur est notre destin véritable.

Jacques Brel le 1<sup>er</sup> janvier 1968 sur Europe 1